



Qualification des fournisseurs de services spécialisés

**Secteur d'activités : Déboisement et abattage
pour Hydro-Québec Distribution**

Informations aux fournisseurs

Formulaire de qualification

Informations sur la qualification des fournisseurs en déboisement et abattage pour Hydro-Québec Distribution

Le processus de qualification des fournisseurs a pour objet de permettre de faire l'inventaire des firmes ayant, de l'avis d'Hydro-Québec, les capacités financières, les ressources humaines et matérielles, le cadre de gestion de la santé et de la sécurité et l'expertise technique nécessaires à la réalisation de travaux de déboisement, d'abattage et de travaux connexes adjacents au réseau de distribution d'électricité. Hydro-Québec fera appel aux fournisseurs qualifiés pour les contrats comprenant des travaux arboricoles comportant un potentiel de risque associé au réseau électrique. Rappelons que légalement, toute firme œuvrant à moins de 3 mètres du réseau de moyenne tension doit être mandatée à cette fin par la compagnie d'électricité concernée.

La qualification est requise pour qu'une firme puisse déposer des offres dans le cadre des appels de soumissions identifiés comme étant réservés aux firmes qualifiées en déboisement et abattage. Cette exigence est alors énoncée aux critères d'admissibilité de l'appel de soumissions.

Pour connaître les clauses faisant partie des contrats de déboisement et d'abattage, consultez le site internet d'Hydro-Québec à l'adresse suivante : www.hydroquebec.com/soumissionnez/marches_qualifies.html. Vous y trouverez les documents "Déboisement et abattage – Document normatif – clauses particulières" ainsi que "Maîtrise de la Végétation – Document normatif – Clauses techniques particulières".

Types de travaux

Les travaux offerts par appels de soumissions aux fournisseurs qualifiés sont principalement les suivants:

1. *Le déboisement d'entretien*

Le déboisement d'entretien vise à couper la végétation incompatible avec l'exploitation du réseau dans les emprises des lignes de distribution d'électricité. La proximité du réseau électrique sous tension nécessite des mesures de sécurité particulières, et la proximité des zones aménagées entraîne généralement le traitement des résidus ligneux par déchiquetage ou par mise en andains. Bien que le travail manuel soit prédominant, ce déboisement peut parfois s'effectuer à l'aide de machinerie spécialisée utilisée de façon complémentaire.

2. *L'abattage d'arbres dangereux*

Afin de prévenir les pannes d'électricité, Hydro-Québec procède à l'abattage préventif des arbres vulnérables sur des circuits ciblés. Ce travail fait appel aux techniques d'abattage par démontage des arbres.

3. *Les travaux suite à des demandes de clients*

Suite aux appels de sa clientèle, Hydro-Québec procède à l'abattage d'arbres ornementaux situés à proximité des lignes électriques. Pour ce faire, des contrats régionaux visant l'abattage de ces arbres en cours d'année ainsi que d'autres travaux connexes sont octroyés par Hydro-Québec.

Le contexte particulier des lignes de distribution

Le déboisement et l'abattage près du réseau électrique de distribution est un domaine d'activité particulier où des techniques spécifiques doivent être employées. La sécurisation des arbres à l'aide d'outils isolés et l'abattage des arbres à l'aide des techniques de démontage et de câblage sont autant de procédures qui font la particularité de ce champ d'activité, situé à mi-chemin entre l'arboriculture et les travaux sylvicoles.

En vue de l'implantation de nouveaux corridors de distribution ou pour le déboisement des arbres de faible hauteur, Hydro-Québec peut procéder à l'émission de contrats ne comportant aucun travail arboricole avec potentiel de risque associé au réseau électrique. Dans ces cas, la qualification peut ne pas être exigée pour le dépôt d'une offre.

L'habilitation au Code de sécurité des travaux

Les règles de sécurité d'Hydro-Québec exigent que la plupart des travaux de déboisement et d'abattage situés à proximité des conducteurs soient réalisés sous la surveillance d'un ouvrier habilité au Code de sécurité des travaux, chapitre Distribution. Cette habilitation est accordée aux candidats disposant de 5 années d'expérience de travail à proximité du réseau de distribution et ayant complété avec succès un examen et une formation, dispensés par Hydro-Québec. La disponibilité de personnel habilité est la principale contrainte à l'entrée de nouveaux fournisseurs dans ce marché. Sur la majorité des formules de soumissions dans ce domaine, le soumissionnaire doit identifier le personnel habilité qu'il compte employer. Afin d'éviter de qualifier des firmes qui ne pourront se conformer à cette exigence lors du dépôt des offres, ce volet fait partie intégrante du questionnaire de qualification.

Questionnaire de qualification – Lignes de distribution

Déboisement et abattage d'arbres dangereux à proximité du réseau de distribution

Des précisions et un aide à la tâche pour compléter ce formulaire se trouvent à la fin du présent document

A – Informations générales

Raison sociale de la firme		Date de création de la firme Année		Mois		Nom du signataire autorisé	
N° et rue		Ville			Province		Code postal
N° de dossier à la CSST		N° de fournisseur Hydro-Québec (si disponible)			N° d'entreprise du Québec (NEQ)		
Téléphone		Télécopieur (obligatoire ¹)		Cellulaire		Courrier électronique (obligatoire ¹)	

B – Votre expertise et savoir-faire

B.1 – Votre Entreprise - Champs d'expertise – nombre d'années d'expérience

Champ d'expertise	Années	Champ d'expertise	Années
<input type="checkbox"/> Maîtrise de la végétation (MdeV) ²		<input type="checkbox"/> Travaux sylvicoles	
<input type="checkbox"/> Foresterie urbaine / Arboriculture		<input type="checkbox"/> Autre :	
<input type="checkbox"/> MdeV – Réseau de distribution ³		<input type="checkbox"/> Autre :	

B.2 – Votre Personnel clé⁴ - Champs d'expertise – nombres d'années d'expérience

	Nom	Années	Nom	Années
<input type="checkbox"/> Personnel administratif	>		>	
<input type="checkbox"/> Personnel technique	>		>	
<input type="checkbox"/> Personnel de supervision	>		>	
<input type="checkbox"/> Autre :	>		>	

B.3 – Votre Personnel – Titre des employés (nombre permanent/occasionnel⁵)

	Permanent(s)	Occasionnel(s)
<input type="checkbox"/> Travailleur de plus de 1 500 heures d'expérience à proximité du réseau de HDQ:		
<input type="checkbox"/> Abatteur(s) / grimpeur(s)		
<input type="checkbox"/> Débroussaillieur(s)		
<input type="checkbox"/> Autres (spécifier) :		
<input type="checkbox"/> Autres (spécifier) :		

Habilité(s) au code de sécurité des travaux Hydro-Québec, chapitre Distribution (régime retenue):	Nom	Date de naissance AAAA-MM-JJ	À l'emploi depuis AAAA-MM-JJ
<input type="checkbox"/> Aucun			
<input type="checkbox"/> Oui à mon emploi (noms)			
<input type="checkbox"/> Peut être facilement recruté (noms)			
<input type="checkbox"/> Éligible à le devenir (noms)			

Explications et remarques

Questionnaire de qualification – Lignes de distribution

Déboisement et abattage d'arbres dangereux à proximité du réseau de distribution

B.4 – Décrire vos contrats et sous-contrats effectués depuis les 5 dernières années par votre entreprise, dans les champs d'expertise mentionnés dans la section B.1 ou autres. (Si l'espace est insuffisant, ajouter l'information à la fin du document)

Année d'exécution	Nature des contrats; déboisement, élagage, éclaircie, dégagement de plantation, autre.	Montant global du contrat	Montant du contrat pour votre entreprise	Client principal: Nom, endroit (sous-contractant, si applicable)
		\$	\$	
		\$	\$	
		\$	\$	
		\$	\$	
		\$	\$	

B.5 – Décrire les contrats auxquels votre personnel clé a participé depuis les 5 dernières années pour le compte d'un autre employeur que votre entreprise dans les domaines décrits en B.1. (Si l'espace est insuffisant, ajouter l'information à la fin du document)

Année d'exécution	Nature des contrats; (préciser si contrat Hydro-Québec)	Montant global du contrat	Nom de la personne (personnel clé)	Nom de l'employeur; endroit du contrat
		\$		
		\$		
		\$		
		\$		

C – Références financières et ressources matérielles

Nom de l'institution bancaire	Adresse
Nom du responsable de votre dossier	
Téléphone	

C.1 - Assurances responsabilités civiles⁶

Disposez-vous d'une assurance responsabilité civile de 2 millions ?

Oui Non

C.2 - Garanties maximales de soumission⁷ et d'exécution⁸ selon votre compagnie de cautionnement ou d'assurances

10 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$ et plus

C.3 - Sous quelle(s) forme(s) avez-vous déjà fourni des garanties de soumission ou d'exécution ?

Aucune garantie Chèque visé Lettre de crédit irrévocable Cautionnement Autre : _____

C.4 - Équipements dont vous êtes propriétaire (nombre d'unité)

Élévateur(s) à nacelle diélectrique(s) Camion(s) arboriculture Déchiqueteuse(s) Débroussailleuse(s) motorisée(s) Débroussailleuse(s) manuelle(s)
 Sécheur(s) diélectrique(s) Véhicule(s) de transport VTT Autres : _____

C.5 - Décrire vos véhicules et équipements lourds (marque, modèle, année)

D – Programme prévention en Santé et Sécurité

En possède un N'en possède pas En possède un adapté en fonction des travaux à proximité du réseau de Distribution
 Autres : _____

Questionnaire de qualification – Lignes de distribution

Déboisement et abattage d'arbres dangereux à proximité du réseau de distribution

E – Pourquoi voulez-vous devenir prestataire de services pour Hydro-Québec Distribution en déboisement et abattage d'arbres? Quelle est votre vision⁹ à long terme de votre entreprise?

--

F – Documents obligatoires à fournir en annexe¹⁰

<input type="checkbox"/> CV du personnel clé	<input type="checkbox"/> Liste des employés permanents ou occasionnels	<input type="checkbox"/> Organigramme de la firme
<input type="checkbox"/> Programme de prévention en Santé-Sécurité (<i>Vous aurez aussi l'obligation de remettre un programme de prévention à jour lors de l'attribution d'un contrat</i>)		

Joindre tout autre document pertinent à l'analyse de votre dossier

J'affirme que les renseignements fournis dans ce formulaire, incluant ses annexes, sont exacts.

Nom du signataire autorisé	<i>Signature</i>	Date	AAAA-MM-JJ
----------------------------	------------------	------	------------

Retourner le formulaire rempli, signé et numérisé ainsi que les documents annexes à:

HQD-Vegetation@hydro.qc.ca

Vous pouvez aussi adresser vos questions à l'adresse ci-haut mentionnée.

A – Informations générales

- ¹ **Obligatoire :** Pour faire affaires avec Hydro-Québec dans ces marchés.

B – Votre expertise et savoir-faire

- ² **Définition de maîtrise de la végétation (MdeV) :** Ensemble des activités permettant d'intervenir sur la végétation incompatible afin d'atteindre des objectifs d'aménagement ou d'assurer le bon fonctionnement d'un réseau (Transport ou Distribution d'électricité, Gaz et autres Produits pétroliers, Bords de route, Voies ferrées, etc.), ainsi que la sécurité du public et des travailleurs.
- ³ **MdeV – Réseau de distribution :** Activités d'abattage d'arbres dangereux, de déboisement ou d'élagage à proximité du Réseau électrique d'Hydro-Québec Distribution, effectuées en contrats ou en sous-contrats.
- ⁴ **Définition de personnel clé :** Groupe de personnes chargées de fonctions très importantes et qui occupent une place déterminante dans votre firme.
- ⁵ **Nombre d'employés :** Les employés sont considérés comme permanents s'ils reviennent à chaque saison depuis au moins 3 ans, les autres sont considérés comme occasionnels.

C – Références financières et ressources matérielles

- ⁶ **Définition d'assurances responsabilités civiles :** Assurances couvrant la firme contre les conséquences monétaires découlant des dommages qu'elle pourrait causer à autrui.
- ⁷ **Définition de garantie de soumission :** Elle permet à Hydro-Québec d'obtenir un dédommagement si la firme retire son offre commerciale, refuse de signer le contrat, ou si elle ne fournit pas les garanties demandées. Par exemple, pour pouvoir soumissionner, la firme doit remettre à Hydro-Québec une garantie sous la forme d'un chèque visé ou d'une lettre de crédit irrévocable (ex: 10% du montant soumis pour une durée de 60 jours).
- ⁸ **Définition de garantie d'exécution :** Elle permet à Hydro-Québec d'obtenir un dédommagement si la firme ne respecte pas les obligations de son contrat commercial. Par exemple, pour pouvoir débiter les travaux, l'attributaire doit remettre à Hydro-Québec une garantie sous la forme d'un chèque visé ou d'une lettre de crédit irrévocable (ex: 10% du montant soumis qui sera remis suite à la réception définitive).

E – Votre vision

- ⁹ **Définition de vision:** Elle est le fondement de votre processus de prise de décisions à long terme.

F – Documents obligatoires à fournir en annexe

- ¹⁰ **Documents en annexe :** Ces documents sont obligatoires afin de faire l'évaluation de votre demande de qualification. Pour la liste des employés permanents, celle-ci doit comprendre le nom des travailleurs qui reviennent à chaque saison depuis trois (3) ans, **leur date de naissance, le nombre d'années d'expérience et les formations reçues et en vigueur.** Cette liste restera confidentielle à Hydro-Québec.

G – Critères d'admissibilité

L'intéressé doit obligatoirement avoir son principal établissement au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental applicable.

Seules les firmes ayant présenté leur candidature et ayant été qualifiées par Hydro-Québec seront éligibles à soumissionner et pourront donc présenter des offres pour la réalisation de différents contrats à venir dans ce domaine d'activité.

Dans le cas où une firme qualifiée ne répond à aucun appel d'offres selon sa qualification **5 (cinq) années consécutives**, elle sera automatiquement retirée de la liste des firmes invitées à soumissionner. Dans cette éventualité, la firme devra alors faire une démarche pour faire reconsidérer sa qualification par Hydro-Québec.

Par ailleurs, tout défaut en contravention aux différentes clauses contractuelles, ayant entraîné une résiliation pour cause (ou défaut) de se conformer avec tous autres Lois ou règlements en vigueur, pourra entraîner la disqualification de celui-ci pour une période de douze (12) mois. Le fournisseur devra alors produire une nouvelle demande de qualification.

Hydro-Québec se réserve le droit, après la deuxième disqualification, de ne plus accepter la candidature de ce fournisseur.